

Communiqué de presse, Lacourte Groupe, 6 juillet 2021

Lacourte Groupe renforce son département immobilier institutionnel avec l'arrivée du Cabinet d'avocats FAITH.

A peine créé, le Cabinet d'avocats FAITH, spécialisé en droit immobilier, rejoint la société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE) Lacourte et Associés composée de notaires et d'avocats. FAITH adopte ainsi le label commun Lacourte Groupe. La SPE Lacourte et Associés crée ainsi un département immobilier institutionnel renforcé comptant désormais 25 personnes - notaires et avocats - dédiées à l'immobilier institutionnel et à son financement. Les avocats du cabinet FAITH ont intégré les locaux de Lacourte et Associés dans le quartier de la Place Victor Hugo (16^{ème} arrondissement de Paris).

« La SPE, structure juridique créée par la loi dite « Macron » de 2015, nous permet d'investir dans des domaines et compétences du droit qui ne sont pas traditionnellement ceux du notariat, ce qui permet de renforcer la capacité et l'aptitude à répondre de façon adaptée à une demande qui évolue. Notaires et avocats, au sein de la même structure, la SPE, contribuent ensemble à répondre de façon concertée à la demande du client par une offre de prestations globales et intégrées. Après l'arrivée d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit des entreprises, le cabinet D&V, nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui le cabinet d'avocats FAITH composé de trois associés expérimentés en droit immobilier », indique Bertrand Lacourte, notaire honoraire.

« La SPE Lacourte et Associés offre une mutualisation des compétences au service du client grâce à la coopération renforcée entre notaires et avocats. Les échanges sont facilités, les problématiques sont abordées de manière transversale, les besoins sont traités efficacement », relèvent Jessica Soussan, Isabelle Maîtrejean et Maroun Abinader, les trois avocats dirigeants du Cabinet FAITH. « Nous sommes très heureux de rejoindre la SPE Lacourte et notamment pour la grande qualité de son équipe dédiée à l'immobilier institutionnel »

A propos de Lacourte et Associés, Lacourte Groupe

Créé en 1973, Lacourte Notaires, composé de plus d'une centaine de professionnels, couvre une expertise autour de quatre pôles : l'immobilier privé, le patrimoine, l'immobilier professionnel et son financement. En 2018, Lacourte Notaires devient Lacourte et Associés, une société pluriprofessionnelle d'exercice (SPE) des métiers de notaire et d'avocat. En 2020, Le cabinet d'avocats d'affaire "D & V" rejoint la SPE Lacourte et Associés et intègre Lacourte Groupe. En 2021, le cabinet FAITH Avocats Associés rejoint la SPE Lacourte et Associés et Lacourte Groupe à son tour.

A propos du cabinet d'avocats FAITH Avocats Associés

Fondé en 2021, le cabinet FAITH est spécialisé en droit immobilier. Les avocats du cabinet FAITH interviennent à chaque étape d'un projet immobilier, de la mise en place du projet (audit, conseil, structuration) à l'acquisition et la cession (asset deal ou share deal) en passant par le développement (construction et urbanisme), la gestion d'actifs (droit des contrats, droit des baux, droit de l'environnement...), le financement et le contentieux immobilier. Dotés d'une approche pragmatique, leur volonté est « de construire un échange constant avec leurs clients et de créer avec eux une relation de confiance, ouverte et claire » précisent les trois fondateurs.

Contact presse

Valentine Clément

01 44 28 40 15

valentine.clement@lacourte-associes.eu